



**Assemblée générale de l'Association faîtière des collaborateurs
cantonaux, communaux et parapublics (AF3CP)
Le 17 juin 2022 à 19h00 à la Grande salle du Cerneux-Péquignot Le
Cerneux-Péquignot**

M. Jean-François Béranek, président de l'AF3CP, ouvre la 1^{ère} séance de l'Assemblée générale en souhaitant la bienvenue aux membres.

Le président explique que lors des dernières années, les assemblées générales de chaque association, lorsqu'elles ont pu avoir lieu, ont été utilisées pour apporter les informations importantes et prendre les décisions nécessaires liées à l'AF3CP mais qu'il n'y a pas encore pu y avoir d'Assemblée générale notamment en raison du Covid. Maintenant que ces contraintes sanitaires ont été levées, il n'y a plus de raison de faire l'impasse sur cette rencontre. D'après les statuts, celle-ci est d'ailleurs obligatoire. Pour des raisons de simplification, nous proposons de nous associer à une de nos associations membres, de manière alternée afin de profiter de la logistique et de regrouper le maximum de personnes.

Aussi, pour cette année, il remercie vivement la SAFCN de nous proposer l'infrastructure mise à disposition pour leur propre AG.

1. Appel

Le contrôle de la liste de présence fait apparaître :

- 31 membres présents ;
- 16 membres excusés ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance constitutive du 10 mai 2019

Aucune relecture n'est demandée et le PV est adopté à l'unanimité.

Année 2020

Adoption également du rapport N° 1 du président, du caissier et des vérificateurs des comptes.

Année 2021

Adoption également du rapport N° 2 du président, du caissier et des vérificateurs des comptes.

3. Rapports

- a. du président

Le président donne lecture de son rapport :

« Du moment que jusqu'à présent nous n'avions pas d'assemblée générale propre à l'AF3CP il est difficile de définir la période comprise entre deux AG de l'AF3CP ! J'ai donc privilégié l'espace-temps entre mes deux rapports soit entre août 2021 et juin 2022 pour cette année. Ceci afin que les nouvelles soient le plus d'actualité possible, du moment que c'est pratiquement la seule information que nos membres en tant qu'individus, reçoivent. Ceci en rappelant que les rapports 2020 et 2021 comprenant les rapports du président, du trésorier et des vérificateurs des comptes ont tous été validé à l'unanimité et sans opposition par les membres des différentes associations, lors de leur propre assemblée générale.

*Depuis le dernier rapport (août 2021) le comité s'est réuni 3 fois.
Les sujets de cette année ont été essentiellement :*

- *Les nouvelles de la Caisse de pension*
- *Les nouvelles de l'Etat*
- *Recherche de nouveaux membres*
- *La création d'un site internet propre à l'AF3CP,*

CPCN (anciennement : Prévoyance.ne) :

La bonne nouvelle a été que la caisse ayant obtenu un résultat remarquable en 2021, elle a pu augmenter sa réserve et faire le nécessaire pour assurer au mieux sa stabilité financière à long terme. De ce fait les avois de vieillesse des assurés actifs ont pu être rémunérés à hauteur de 5% en 2021 et même les retraités ont reçu exceptionnellement une treizième rente pour 2021, versée en janvier 2022.

A notre grande surprise, nous dit Jean-Marc Riedi, notre représentant à la CPCN, une interpellation a été faite au grand Conseil pour s'étonner que la caisse « gaspille » l'argent des assurés ! Ce n'est pas le cas, la caisse est saine et bien gérée. Il est important pour une caisse de pension de pérenniser l'avenir mais aussi de verser des prestations appropriées et justes à ses assurés !

La réserve de fluctuation de valeur – RFV – (coussin de sécurité) se monte à 702 millions, elle était de 944 millions au 01.01.2022.

Une diminution de la cotisation, côté employé de 1.2 % a été prévue dès le 1 janvier 2022. Mais il est possible de continuer de cotiser 1% à titre privé. Cela engendrera une amélioration de la propre situation de l'employé, mais c'est facultatif et modifiable chaque année.

Nouvelles de l'Etat :

Après 4 à 5 ans de discussions, le Conseil d'Etat est d'accord que les associations et syndicats puissent envoyer un E-Mail à tous les collaborateurs de l'Etat (environ 2500 personnes.). L'objectifs étant de pouvoir recruter de nouveaux membres en les informant de nos activités respectives. J'ai entendu au dernier comité de la SMF que le sujet était à nouveau reporté suite à un nouveau différend entre le syndicat et l'Etat.

Recherche de nouveaux membres :

Très rapidement après la constitution de notre association faitière nous avons cherché à intéresser de nouveaux membres. Concernant cet exercice, ce sont la fédération des sapeurs-pompiers et le personnel forestier qui ont été contacté. Ils sont intéressés mais ont pour le moment d'autres priorités (création d'une CCT pour le personnel forestier.). Ils souhaitent garder le contact.

Le personnel du tribunal de Boudry et Neuchâtel a été approché et un E-Mail a été envoyé à un de leur employé pour chaque site, pour une diffusion interne. Un Magistrat a pris récemment contact avec nous pour un complément d'information. Des derniers doivent en discuter lors de leur prochain comité.

Assemblée générale de l'AF3CP :

Lors de nos derniers comités nous avons à nouveau abordé le problème d'une AG propre à notre association. En conclusion et pour respecter les statuts, pour cette première fois, la SAFCN nous invite à profiter de l'infrastructure mise en place pour leur propre AG afin d'organiser celle de l'AF3CP après la leur, en espérant que du monde vienne de plusieurs associations membres. Il est souhaité qu'il y ait une alternance des sociétés qui invitent l'AF3CP. Mais effectivement pour des raisons pratiques cela concerne plus particulièrement la SMF et la SAFCN.

Site Internet :

Grâce au SIEN et M. Patrice Godat, un site Internet au nom de l'AF3CP est actif depuis ce matin sous l'adresse www.af3cp.ch. ».

Merci de votre attention. »

b. du caissier

En l'absence du caissier, M. Jean-François Béranek détaille les différents points importants des comptes de l'année 2021 :

Compte de résultat

Total des produits	Fr.	655.00
Total des charges	<u>Fr.</u>	<u>60.00</u>
Bénéfice	Fr.	595.00

Le capital au compte postal au 31.12.2021, s'élevait, après ajout du bénéfice de Fr. 595.--, à la somme de **Fr. 5'189.98**.

c. des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été vérifiés par Mme Monique Riera et M. Alex Valladares. Le président passe la parole à M. Valladares pour la lecture du rapport. Le message est intégralement repris ci-dessous :

Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée constitutive du 10 mai 2019, nous avons procédé par courrier, en date du 15 mars 2022, à la révision des comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

Les recettes (cotisations) se sont élevées à Fr. 655.- et les dépenses à Fr. 60.-, laissant apparaître un excédent de recettes de Fr 595.-.

Le solde du capital au compte postal se monte à Fr. 5'189.98.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2021 et d'en donner décharge avec remerciement au caissier.

Le président adresse ses remerciements aux vérificateurs de compte pour le travail accompli.

4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs de comptes

Il n'y a aucune remarque et les rapports sont adoptés à l'unanimité.

5.Élections statutaires

a. du comité

Les personnes actuellement au comité se présentent toutes pour un nouveau mandat. Il s'agit de :

- Jean-François Béranek, président
- Aude Tschantz, secrétaire
- Jean-Marc Riedi, caissier
- Patrice Godat, gestionnaire du site
- Clovis Fahrni, membre
- Raymond Huguenin, membre
- Annina Grob, membre

Les membres sont tous réélus.

b. des vérificateurs de comptes

Actuellement sont en place, Mme Monique Riera (SMF) et M. Alex Valladares (SAFCN) et Claude Limat (SAFCN). Mme Monique Riera se retirera après cet exercice et sera remplacée par Mme Stéphanie Lanz (SOEC), qui deviendra deuxième suppléante.

c. de la Commission de recours

Actuellement sont élus, Mmes Diane Tripet (SAFCN) et Marie-Claire Baumgartner (SOEC) ainsi que M. Gérald Strahm (SMF) et comme président M. Sandro Tamburini(SAFCN).

M. Patrice Godat informe l'assemblée de l'erreur en lien avec la notion de présidence qui doit en réalité être attribuée au président de l'Association et non d'un président annexe. M. Sandro Tamburini est donc destitué de son titre de président de la Commission de recours.

6. Fixation de la cotisation 2022

Le 10 mai 2019 nous avons convenu de commencer avec une cotisation de CHF 10.- par membre actif. Après une année d'exercice nous nous sommes rendu compte que nous avons très peu de dépenses et que l'AF3CP n'a pas pour tâche de capitaliser. Le comité a donc proposé de baisser la cotisation à CHF 5.- par membres.

Il est proposé que la cotisation se monte à Fr. 5.- par membre actif dès la première année. Acceptation à l'unanimité.

9. Divers

Prise de parole de Monsieur Riera quant à la possibilité de recevoir les derniers PV des Assemblées.

M. Patrice Godat informe que ces documents sont sur le site internet.

Le président lève la séance à 19h40.

Le Cerneux-Péquignot, le 17.06.2022, ATS